

Questions adressées aux destinataires de la procédure de consultation

1. Etes-vous favorable aux axes de politique fiscale de la réforme de l'imposition des entreprises III, laquelle se compose des éléments qui suivent (ch. 1.2.1 du rapport explicatif) ?
 - Introduction de nouvelles réglementations applicables aux revenus mobiles, correspondant aux normes internationales;
 - abaissement des taux cantonaux de l'impôt sur le bénéfice;
 - autres mesures juridiques visant à améliorer la systématique du régime d'imposition des entreprises.

2. Etes-vous favorable aux mesures qui suivent (ch. 1.2.3 du rapport explicatif) ?
 - Suppression des statuts fiscaux cantonaux;
 - Introduction de l'imposition préférentielle des produits de licence (*licence box*) à l'échelon cantonal;
 - introduction d'un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts;
 - adaptations concernant l'impôt sur le capital;
 - unification du traitement des réserves latentes;
 - suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre;
 - adaptations concernant le report des pertes;
 - modifications concernant la réduction pour participations;
 - introduction d'un impôt sur les gains en capital provenant de l'aliénation de titres;
 - modifications de la procédure d'imposition partielle.

3. Quelles autres mesures fiscales proposez-vous ?

4. Approuvez-vous le fait que la Confédération offre aux cantons une marge de manœuvre budgétaire ? Etes-vous favorable aux mesures de compensation verticale proposées (étendue et nature de la compensation, voir ch. 1.2.4 du rapport explicatif) ? Pourriez-vous envisager un mécanisme de répartition différent, prévoyant un échelonnement des paiements compensatoires qui dépendrait de la charge de l'impôt cantonal sur le bénéfice ?

5. Etes-vous favorable à ce que la péréquation des ressources soit adaptée aux nouvelles réalités fiscales ? Approuvez-vous la modification de la péréquation des ressources décrite dans le rapport ainsi que la contribution complémentaire en faveur des cantons à faible potentiel de ressources (ch. 1.2.5 du rapport explicatif) ?

6. Approuvez-vous la conception du contre-financement à l'échelon de la Confédération proposée par le Conseil fédéral (ch. 1.2.6 du rapport explicatif) ? Quelles autres mesures de compensation des charges financières de la réforme proposez-vous ?

Berne, le 19 septembre 2014